

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CEAUCE, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. DARGENT Michel, Maire de CEAUCE.

ETAIENT PRESENTS : M. RIDEREAU Maxime, M. POUSSIER Tony, Mme LERALLU Marie-Noëlle, M. POIRIER Jean-Claude, Mme FERET Léa, Mme BOITTIN Anne-Isabelle, Mme DESLANDES Claire, M. BARBE Bertrand, M. Robillard Alain et Mme BOURREE Marie-France.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES : Mme HAMARD Marie-laure qui avait donné procuration à M. BARBE Bertrand, M. EUVELINE Jacques qui avait donné procuration à M. RIDEREAU Maxime et M. MORIN Thierry qui avait donné procuration à Mme BOURREE Marie-France.

ETAIT ABSENTE : Mme HEUVELINE Patricia.

Le conseil a élu pour secrétaire : Mme BOITTIN Anne-Isabelle.

Lecture a été donnée du procès-verbal de la réunion du 24/11/2025 qui a été adopté à l'unanimité.

1) VALIDATION DU BUREAU D'ETUDES VILLAGES D'AVENIR

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du dispositif Villages d'Avenir dont bénéficie la commune, une consultation a été lancée le 22 octobre 2025 par Madame Arbelot Sandrine – cheffe de projets Villages d'Avenir - pour la réalisation d'une étude destinée à élaborer un plan guide pour la revitalisation du bourg et à programmer la requalification de la friche de la rue de Domfront.

Le montant de la prestation de service étant fixé à 30 000 € TTC (sachant que le fonds vert ingénierie finance à hauteur de 66.67 %) c'est-à-dire inférieur à 40 000 € HT la procédure des marchés publics n'étant donc pas nécessaire, quatre bureaux d'étude ont été consultés. Un seul a répondu dans les délais avec une proposition correspondante à l'enveloppe affectée à l'étude, Monsieur Sandro Munari, architecte urbaniste à Saint Hilaire le Gérard (61).

Monsieur le Maire résume le projet que Monsieur Sandro Munari a présenté à la commission d'entretien accompagné de son devis d'un montant de 32 319 € TT.

Après discussions et débat, l'assemblée délibérante valide le projet ainsi que le devis de 32 319 € TTC par 10 voix pour, 1 voix contre (non convaincue des résultats à attendre de cette étude) et 2 abstentions et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile et nécessaire à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Arrivée de Mme DESLANDES Claire à 21 heures qui n'a pas pu prendre part au vote.

2) APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT MONTANTS DEFINITIFS 2025

Madame BOURREE Marie-France, 1^{ère} adjointe, donne connaissance à l'assemblée du rapport de la CLECT du 26/11/2025 approuvé par la CC Andaine-Passais le 26/11/2025 portant sur un réajustement du transfert de charges 2025 ; à savoir des charges annuelles supplémentaires liées aux équipements sportifs et aux subventions et participations à des dispositifs.

Les montants des attributions de compensation définitives 2025 relatives aux services communs des communes sont les suivants :

Communes	Services communs
Bagnoles de l'Orne Normandie	- 2 300,00
Juvigny Val d'Andaine	0
Rives d'Andaine	0
Perrou	0
Juvigny Val d'Andaine	16 222,09
Tessé Froulay	0
Ceaucé	- 565 094,04
Mantilly	- 208 003,28
Passais Villages	- 501 997,37
Saint Fraimbault	- 295 500,70
Saint Mars d'Egrenne	- 152 430,35
Saint Roch sur Egrenne	- 55 416,60
Torchamp	- 59 453,28
TOTAL	- 1 840 195,62

Les montants des attributions de compensation définitives 2025 relatives aux équipements sportifs pour les montants suivants :

Communes	Charges provisoires 2025	Charges supplémentaires 2025	Charges définitives 2025
Bagnoles de l'Orne Normandie	10 973,11	- 1 690,50	9 282,61
Juvigny Val d'Andaine	31 270,27	- 1 268,29	30 001,98
Rives d'Andaine	11 442,97	4 060,69	15 503,66
Ceaucé	23 977,08	- 777,34	23 199,74
Mantilly	2 603,96	- 925,53	1 678,43
Passais Villages	21 359,24	- 726,20	20 633,04
Saint	2 065,78	- 339,61	1 726,17

Fraimbault			
Saint Mars d'Egrenne	4 394,61	- 481,68	3 912,93
TOTAL	108 087,02	- 2 148,46	105 938,56

Les montants des attributions de compensation définitives 2025 relatives aux subventions et participations à des dispositifs pour les montants suivants :

Communes	Charges provisoires 2025	Charge supplémentaire 2025 : PETR Commerce	Charges définitives 2025
Bagnoles de l'Orne Normandie	30 000	- 5 479	24 521
Juvigny Val d'Andaine	2 800	- 4 273	- 1 473
Rives d'Andaine	4 200	- 5822	- 1 622
Perrou	0	- 660	- 660
Tessé Froulay	0	0	0
Ceaucé	4 500	- 2 364	2 136
Mantilly	500	- 1 038	- 538
Passais Villages	4 200	- 2 354	1 846
Saint Fraimbault	2 050	- 1 101	949
Saint Mars d'Egrenne	0	- 1 300	- 1 300
Saint Roch sur Egrenne	0	0	0
Torchamp	0	- 609	- 609
TOTAL	48 250	- 25 000	23 250

Les montants d'attribution de compensation définitives 2025 relatives à l'éclairage public imputées en section d'investissement :

Communes	Eclairage public 2025
Bagnoles de l'Orne Normandie	- 796 109,93
Juvigny Val d'Andaine	- 27 033,90
Rives d'Andaine	- 106 402,64
Perrou	- 4 718,18
Tessé Froulay	- 157,79
Ceaucé	- 19 779,08
Mantilly	45 594,57
Passais Villages	-101 468,02
Saint Fraimbault	- 7 713,86
Saint Mars	- 5 670,95

d'Egrenne	
Saint Roch sur Egrenne	- 2 908,69
Torchamp	- 10 957,82
TOTAL	- 1 037 326,29

Les montants d'attributions de compensation définitives 2025 des communes membres pour les montants suivants :

Communes	Attributions de compensation provisoires 2025 avec services communs, révision charges équipements sportifs et subventions/participations	Charges supplémentaires équipements sportifs	Charges complémentaires Subventions et participations 2025	Attributions de compensations définitives 2025 avec services communs, révision charges équipements sportifs et subventions/participations
Bagnoles de l'Orne Normandie	628 159,71	- 1 690,50	- 5 479,00	620 990,21
Juvigny Val d'Andaine	51 894,38	- 1 268,29	- 4 273,00	46 353,09
Rives d'Andaine	427 684,34	4 060,69	- 5 822,00	425 923,03
Perrou	26 773,00		- 660,00	26 113,00
Tessé Froulay	23 130,00			23 130,00
Ceaucé	- 492 340,64	-777,34	- 2 364,00	- 495 481,98
Mantilly	- 246 177,83	- 925,53	- 1 038,00	- 248 141,36
Passais Villages	- 555 459,22	- 726,20	- 2354,00	- 558 539,42
Saint Frailmbault	- 330 060,98	- 339,61	- 1 101,00	- 331 501,59
Saint Mars d'Egrenne	- 188 215,99	- 481,68	- 1 300,00	- 189 997,67
Saint Roch sur Egrenne	- 66 417,13			- 66 417,13
Torchamp	- 81 709,87		- 609,00	- 82 318,87
TOTAL	- 802 740,23	- 2 148,46	- 25 000,00	- 829 888,69

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport de la CLECT du 26/11/2025,
- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de la CC Andaine-Passais.

3) AUGMENTATION DES REPAS DE LA CANTINE DE L'ECOLE LANCELOT DU LAC

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement le prix des repas à l'école Lancelot du Lac est de :

- 3.60 € pour les maternelles
- 4.10 € pour les primaires

Le 03 octobre 2025, le Conseil Départemental de l'Orne a décidé d'augmenter les tarifs de restauration des collèges du département par repas dès le 01 janvier 2026. Les repas de l'école étant confectionnés par le collège, cette augmentation doit être répercutée sur les tarifs des repas de l'école.

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité DECIDE d'augmenter à compter du 01 janvier 2026 le prix des repas de l'école Lancelot du Lac, comme suit :

- 3.65 € pour les maternelles
- 4.15 € pour les primaires

4) REMBOURSEMENT DE FRAIS A MME BOITTIN ANNE-ISABELLE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une facture d'achat de nappes et serviettes pour le repas des aînés qui a eu lieu le dimanche 23 novembre 2025. Cette facture s'élève à un montant total de 80.95 € et a été réglée par Madame BOITTIN Anne-Isabelle, conseillère municipale.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée, l'autorisation de rembourser les frais d'un montant de 80.95 € à Mme BOITTIN.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité décide de rembourser les frais de 80.95 € de frais de nappes et de serviettes à Mme BOITTIN Anne-Isabelle.

INFOS DIVERSES

- Travaux enfouissement des réseaux rue de Loré à compter du lundi 12 janvier 2026
- Travaux enrobés ancien cinéma
- RDV avec le Département pour développement voie verte

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

